

## La rue, un espace à partager

La municipalité a élaboré un circuit piétonnier en centre-ville et installé des panneaux pour indiquer les directions et leur temps de parcours. À travers cette initiative les objectifs visent à réduire la circulation automobile et les gaz à effet de serre, encourager l'usage de la marche à pieds et du vélo qui sont bénéfiques pour la santé et valoriser le potentiel économique, touristique et culturel de la ville.

### Les trottoirs

Les trottoirs sont réservés exclusivement à la circulation des piétons. Seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent y rouler à vélo.

Il est conseillé de ne pas stationner son vélo sur le trottoir, mais d'utiliser les supports réservés à cet effet.

### Les aires piétonnes



*Panneau de signalisation aire piétonne*

Les aires piétonnes sont des espaces publics dont l'usage est dédié aux piétons. Le piéton y est prioritaire sur tous les autres usagers autorisés à y accéder à l'exception des modes guidés de façon permanente de transports publics.

### La zone 30



Panneau de signalisation zone 30

La zone 30 est une section ou un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

## La zone 20



Panneau de signalisation zone 20

La zone 20, dite zone de rencontre ou zone apaisée, est une section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes...



### HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine  
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

☎ 03 85 39 71 00  
Allô Mairie : 0800 337 273